



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal jeudi 23 janvier 2014
Salle du Conseil municipal
Mairie de DISSAY

L'an deux mille quatorze, le 23 janvier, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	20	Nombre de présents votants	17
Nombre de pouvoirs accordés	1	Nombre de suffrages exprimés	18

PRESENTS : Monsieur Louis REMBLIER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

POUVOIRS : Madame Marie-France DUBOIS représenté par Monsieur Sébastien PERE.

ABSENTS : Madame Arlette BRISON, Monsieur Olivier POUZET

Monsieur Aymeric DUVAL est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/12/2013
- Résiliation marché Assistance à maîtrise d'ouvrage salle polyvalente
- Musique en Clain : subvention – location de salle (gratuité)
- Subventions exceptionnelles associations
- Tableau des effectifs
- Règlement intérieur de l'accueil périscolaire
- Renouvellement contrat enfance jeunesse
- Signature marché entretien des écoles
- Dégrèvement eau
- Questions diverses

Abstention	Contre	Pour
		18

Rajouts à l'ordre du jour :

- Avenants concernant les travaux de la salle polyvalente
- Avis sur décret portant sur la réforme cantonale
- Mise à disposition gratuite d'une salle pour l'association « Retour aux sources »

Abstention	Contre	Pour
		18

Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance 19 décembre 2013

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°01/23-01-2014: Résiliation du marché assistance à maîtrise d'ouvrage pour motif d'intérêt général

Monsieur le Maire fait part de son insatisfaction concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la salle polyvalente.

Ayant un rôle de conseil et de soutien auprès du maître d'ouvrage, mission non réalisée correctement à ce jour, il est proposé de mettre fin au contrat conformément aux stipulations du cahier des charges administratives des clauses générales pour motif d'intérêt général.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise a été reçue en mairie afin d'envisager cette décision.

La commune devra verser une somme correspondant à 5% du montant restant dû à savoir 371.67 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°02/23-01-2014: Musique en Clain : subventions exceptionnelles et mise à disposition gratuite de salle à l'association Les Clés du Classique

Dans le cadre de la deuxième édition du Festival « Musiques en Clain » dont les représentations sont prévues le 22 février, le 22 mars, le 19 avril, le 10 mai et le 07 juin, Monsieur BREMOND, adjoint au Maire demande le vote d'une subvention exceptionnelle de 5000 € pour la tenue de ces cinq concerts ainsi que pour cinq interventions à l'école Paul Emile Victor comprenant des présentations d'œuvres ou d'instruments, des ateliers et des concerts.

Dans ce même cadre et comme l'an passé, il demande la gratuité des salles pour cette association concernant les dates indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°03/23-01-2014: Subventions exceptionnelles

Les travaux de réfection de la salle polyvalente ont engendré des perturbations dans le fonctionnement de certaines associations disséennes.

Afin de permettre aux associations « le twirling l'espoir » et le « basket club du val vert du Clain » de maintenir leurs entraînements, des salles ont été réservées au sein d'autres communes.

Il est demandé au conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle à ces deux associations permettant de couvrir les frais d'utilisations de ces salles pour la période de septembre 2013 à décembre 2013 :

- 1604.00 € pour le twirling l'espoir

- 786.00 € pour le Basket club

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de verser ces subventions exceptionnelles aux associations désignées ci-dessus.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°04/23-01-2014: Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'ouvrir au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la bonne organisation du service.

GRADE	Poste / service
<u>Administratifs</u>	
Attaché - 35/35°	Directrice Générale des Services
Rédacteur-35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe-35/35°	Directrice générale Adjointe – RH
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe-35/35°	Service Accueil - archives - communication
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe-19/35°	Médiathèque
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe-35/35°	Service urbanisme – Accueil - Etat civil
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	Service comptabilité Investissement / fonctionnement
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	Caisse des écoles, Election, CCAS, recensement
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	non pourvu
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	Non pourvu
<u>TECHNIQUE</u>	
Technicien 35/35°	Non pourvu
Agent maîtrise principal - 35/35°	Non pourvu
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Agent de maîtrise 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 ^{ère} classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 ^{ère} classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service espaces verts
Apprenti 35/35°	Service voirie, polyvalent
<u>ECOLES ET DIVERS</u>	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 16/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 20/35°	Transport – surveillance et entretien cantine - entretien
Adjoint technique 2 ^{ème} classe-27.5/35°	Surveillance cantine, entretien bâtiment, garderie

Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 28/35°	Cantine maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 34/35°	Cantine maternelle, transport scolaire, garderie
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 32/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 22/35	Garderie, médiathèque, cantine maternelle
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments, garderie
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 35/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments, transport
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service cuisine centrale, garderie, entretien
ATSEM 1 ^{ère} Classe - 35/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 ^{ère} classe – 33/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 ^{ère} classe – 30/35°	Service de l'école maternelle, garderie, transport
ATSEM 1 ^{ère} classe – 32/35°	Service de l'école maternelle , garderie
ATSEM principal 2 ^{ème} classe 31/35	Service de l'école maternelle, garderie
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 28/35°	services périscolaires école élémentaire
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 28/35°	services périscolaires école maternelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°05/23-01-2014: Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire évoque la nécessité de mettre en place des règlements au sein des deux accueils périscolaires afin d'encadrer les inscriptions et de définir le mode de fonctionnement.

Madame PLUMEREAU présente ces règlements à l'assemblée et demande qu'ils soient approuvés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de ces règlements.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°06/23-01-2014: Renouvellement contrat enfance jeunesse

La Commune de DISSAY doit indiquer à la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, par délibération du conseil municipal, sa volonté de reconduire le contrat enfance jeunesse avant le 31 Mars 2014.

La délibération de la Communauté de Communes ne portera que sur le volet « petite enfance », chaque commune signataire étant appelée à délibérer sur la compétence « jeunesse » qu'elle exerce.

Le futur contrat étant prévu pour une période de 4 ans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, il est proposé de le reconduire et de prévoir un développement pour l'offre de service accueil jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de renouveler le contrat enfance jeunesse.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°07/23-01-2014: Signature du marché entretien des écoles

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour le nettoyage des locaux des deux écoles.

Suite à l'analyse des offres, il s'avère que l'entreprise « DERICHEBOURG PROPLETE » est la mieux disante,

Le coût annuel du marché s'élève à 33 007.51 € HT soit 39 609.01 € TTC, d'une durée d'un an reconductible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°08/23-01-2014: Dégrèvements eau

Monsieur le Maire présente deux demandes de dégrèvement d'eau.

Compteur 18 01 05366 : 5073.65 € de remise de dette

Compteur 18 01 05140 : 2126.82 € de remise de dette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte des demandes de dégrèvement d'eau.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°09/23-01-2014: Avenants concernant le marché de réfection de la salle polyvalente

Mme DEBIN présente deux avenants concernant les travaux de la salle polyvalente :

1/ avenant de 243.36 € HT soit 292.03 € TTC concernant l'entreprise Côté plafond et portant sur l'habillage de parois verticales dans les douches pour la pose de faïence

2/avenant de 1702.80 € HT soit 2043.36 € TTC concernant l'entreprise Cornet portant sur la fourniture et la pose de 3 urinoirs +1 douche adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces deux avenants.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°010/23-01-2014: Avis sur le projet de décret concernant la réforme cantonale

Suite à la révision générale de la carte cantonale du département de la Vienne en application des dispositions de la loi n°2013.403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, la commune de DISSAY a pris acte du projet de décret délimitant les nouveaux cantons du département de la Vienne.

Le Département est compétent pour statuer sur cette nouvelle carte. Une Assemblée Plénière est programmée le 24 janvier 2014.

La commune de DISSAY a pris acte du positionnement de Jaunay-Clan comme nouveau chef-lieu de canton au sein de ce futur découpage électoral.

Sur ce dernier point, la commune de DISSAY exprime son souhait que la commune de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux reste chef-lieu de canton.

D'autre part, la commune de DISSAY affirme son étonnement quant au fait que Beaumont intègre le canton de Chauvigny et trouverait plus judicieux que cette commune soit rattachée au canton de Saint Georges les Baillargeaux afin d'être cohérent avec l'organisation intercommunale.

Le conseil municipal à l'unanimité exprime donc clairement pour sa position que Saint-Georges-Lès-Baillargeaux reste chef-lieu de canton mais également que la commune de Beaumont soit intégré au sein de ce dernier.

Cette délibération sera adressée aux services de l'Etat, à Monsieur Le Président du Conseil Général et au Conseil d'Etat, qui arrêtera par décret le nouveau découpage.

Abstention	Contre	Pour
		18

Délibération n°11/23-01-2014: la Mise à disposition gratuite de la salle des associations pour l'association « Retour aux sources »

L'association « Retour aux sources » a sollicité la commune pour l'organisation d'un stage de danse HIP HOP le dimanche 23 février.

Cette association demande la mise à disposition gratuite de la salle des associations et en contrepartie offrira une prestation gratuite lors de la fête de DISSAY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de mettre à disposition gratuitement la salle des associations pour l'Association Retour aux sources.

Abstention	Contre	Pour
		18

Informations du maire :

Intervention de Monsieur Louis REMBLIER, Maire

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée que les championnats de France cyclistes organisés le 26/27/28 et 29 juin auront un impact sur la circulation communale, le parcours sera officialisé après les élections.

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée du lancement de l'enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme.

M.TANIOU est désigné comme commissaire enquêteur et recevra les administrés en mairie

-le mardi 27 février de 09h à 12h

-le jeudi 27 février de 09h à 12h

- le jeudi 06 mars de 16h à 19h
- le vendredi 14 mars de 14h30 à 17h30
- le jeudi 20 mars de 14h30 à 17h30

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée du prochain et dernier conseil municipal du mandat :
Le Jeudi 27 février à 20h30

L'ordre du jour est épuisé Monsieur Louis REMBLIER donne la parole aux questions diverses :

Madame Denise KARAGUITCHEFF demande que l'ancien compte-rendu soit rectifié concernant les trottoirs encombrés par le stationnement rue des Lordières et demande que soit mis en place un passage protégé.

Madame Annick PLUMEREAU exprime son avis sur le parking du pôle médical en mentionnant qu'il serait nécessaire de supprimer une place de parking afin d'élargir les stationnements restants.
Madame PLUMEREAU mentionne de plus que l'aménagement actuel est relativement dangereux pour les patients rejoignant leurs véhicules.

Madame Annick PLUMEREAU indique également que le nouvel éclairage mis en place rue de la Mourauderie n'est pas satisfaisant.

Monsieur Michel FRANCOIS revient sur la délibération concernant la réforme cantonale et précise une inexactitude concernant l'article au sein du magazine intercommunal du Val Vert du Clain. Il est noté en effet que DISSAY s'est abstenu quant au fait que la commune de Beaumont intègre le canton de St Georges les Baillargeaux. En réalité, les délégués de DISSAY n'ont pas souhaité prendre part au vote dans la mesure où le conseil municipal n'en avait pas encore débattu.

Monsieur Michel FRANCOIS rappelle de plus que lors du conseil communautaire du 13 décembre, le projet de nouvelle carte cantonale n'avait pas été présenté.

Intervention de Madame Françoise DEBIN, Adjointe au Maire à l'environnement et au cadre de vie

Madame DEBIN informe l'assemblée du choix de la peinture pour la salle polyvalente.

Madame DEBIN informe l'assemblée également que les travaux d'enfouissement des réseaux du trait de la charbonnière sont terminés

Intervention de Monsieur Gérard ANDRE, 1^{er} adjoint au Maire, en charge des Finances

Monsieur ANDRE indique à l'assemblée qu'il y a des modifications concernant les crédits alloués par la région dans le cadre du CRDD et qu'il serait nécessaire de se mettre en relation avec eux.

Monsieur ANDRE fait part à l'assemblée de la modification de la prochaine commission finances :

- Le 12/02/2014 à 20h00
- Le 20/02/2014 à 20h00

Intervention de Monsieur Michel FRANCOIS, Adjoint au Maire en charge de la communication et de la citoyenneté

Michel FRANCOIS indique que la commission communication s'est réunie le 26 décembre et le 6 janvier pour préparer le semestriel Dissay Les Echos qui est maintenant à distribuer.

Michel FRANCOIS informe l'assemblée que le CCJ s'est réuni le samedi 21 décembre, le bilan étant très positif, de nombreux jeunes souhaitant réitérer leurs inscriptions si le CCJ est maintenu après les prochaines élections municipales.

Un partenariat serait également possible avec le principal du collège de Jaunay-Clan qui s'est montré très intéressé par cette démarche lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Intervention de Madame Annick PLUMEREAU, Adjointe au Maire en charge de l'éducation et des solidarités

Madame Annick PLUMEREAU indique que le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni le 21 janvier.

Madame Annick PLUMEREAU mentionne que la Caisse d'Allocations Familiales a contrôlé les documents administratifs liés aux services périscolaires, ce contrôle s'étant très bien passé et ayant montré des pistes d'améliorations.

Madame Annick PLUMEREAU fait part de l'organisation de la banque alimentaire le 29 janvier.

Madame Annick PLUMEREAU indique les prochaines dates des conseils d'écoles :

- mardi 7 février 18h : Conseil école PEV
- jeudi 27 février 18h : Conseil école Tony Lainé

Intervention de Monsieur Pierre BREMOND, Adjoint au Maire en charge de l'Animation et de la Vie Associative

Monsieur Pierre BREMOND revient sur les spectacles de la saison 2014 « Musiques en Clain », organisée par l'association « Les clés du classique » et détaille les différentes représentations qui se dérouleront de février à juin.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.
Adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du jeudi 23 janvier 2014.

Le Maire,
Louis REMBLIER

Le Secrétaire de séance,
Aymeric DUVAL